

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 31 mai (31/05/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 25 mai, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Sandrine PIAROU, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Colette ROLLET (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), **Adjoints**, M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS :

M. Aizen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**.

Madame ESQUIEU est nommée secrétaire de séance.

30 – 31 mai 2018

30. OPAH - Attribution d'une subvention communale à des propriétaires bailleurs, M. QUEBRE Gilles, 4 rue de la liberté 82200 Moissac (adresse propriétaire), adresse du projet « façade » : 4 place de la liberté 82200 Moissac – Dossier façade

Rapporteur : Monsieur CASSIGNOL.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.303-1, L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

VU la délibération n° 11 du 25 février 2010 portant lancement de la démarche Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH),

VU la délibération n° 28 du 25 mars 2010 portant lancement de l'étude pré-opérationnelle,

VU la délibération n° 5 du 24 novembre 2011 relative à la mise en œuvre de l'Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - signature de la convention,

VU la convention d'opération relative à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat du centre ancien de Moissac signée le 21 mars 2012, par la commune de Moissac, l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat, le Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne, la Région Midi-Pyrénées;

VU la délibération n° 25 du 15 décembre 2015 portant opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) : animation du dispositif, affermissement tranche conditionnelle 5 (dernière année),

VU la délibération n°21 du 19 Décembre 2017 décidant la prolongation de la période de l'OPAH jusqu'au 31 Décembre 2018,

VU la demande de subvention en date du 17/04/2018 de M. QUEBRE Gilles propriétaire bailleur, demeurant, 4 rue de la Liberté 82 200 MOISSAC,

VU l'avis de la commission locale d'amélioration d'habitat (CLAH) réunie le 22/12/2017 et 06/04/2018, de la commission d'accompagnement communale réunie en Mairie le 25/04/2018 et 22/05/18,

CONSIDERANT que M. QUEBRE Gilles, remplit les conditions pour bénéficier des aides allouées dans le cadre de l'OPAH,

CONSIDERANT, en effet, que M. QUEBRE Gilles met en œuvre des travaux de ravalement de façade dans le périmètre défini par la convention, à savoir 4 places de la liberté, 82 200 Moissac. Le montant de ces travaux est de 10 125€ HT soit 12 150 € TTC,

CONSIDERANT que la Ville de Moissac attribue une aide financière de 50% aux propriétaires plafonnée à 60€/m2 pour le ravalement de façade,

CONSIDERANT que la ville de Moissac a validé en amont lors de la commission du 25/04/2018 la demande de subvention pour façade de M. QUEBRE Gilles afin qu'il puisse démarrer les travaux selon les prescriptions de la convention OPAH

Récapitulatif

Adresse immeuble	4 Place de la liberté 82200 Moissac
Type de travaux/dossier	façade
Montant Travaux TTC	12 150€
Montant total travaux HT	10 125€
Montant subvention Moissac	3 000€
Reste à charge	9 150€
Surface façade	225 m2

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE de verser à M. QUEBRE Gilles une subvention de 3 000 € conformément aux engagements pris avec les partenaires financiers dans le cadre de la convention OPAH,

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2018,

DIT que cette subvention ne sera versée qu'après réception d'un justificatif de réalisation de l'ensemble des travaux, sous réserve du respect des prescriptions d'urbanisme de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte inhérent à ce dossier.

Pour copie conforme
Moissac le 4 juin 2018

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :